



CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.



LEADER 2023-2027 – GAL du Loir au Layon

FICHE PROJET

(document support présenté en comité de sélection)

La fiche projet est le document support transmis aux membres du comité de programmation LEADER lors de la sélection des projets en comité. Elle est aussi un outil d'aide aux porteurs pour la formalisation de leur projet et la saisie de leur pré-demande sur le [portail des aides](#)¹.

Avant de compléter cette fiche vous êtes invité à prendre contact avec la Chargée d'animation LEADER

Contact : Valia QUERAN - Ligne directe : 02 41 05 50 97 – leader@pmla.fr

PARTIE 1

DESSCRIPTIF DU PROJET

Les éléments de la partie 1 de la fiche projet correspondent à la rubrique « descriptif du projet » sur le portail des aides. Vous pourrez les « copier-coller » lors de la saisie de votre pré-demande sur le portail des aides.

MAITRE D'OUVRAGE

INTITULE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

Origines du projet (contexte, constat) :

Objectifs :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Actions mises en œuvre :

¹ Pour LEADER 2023-2027, un portail des aides dématérialisé a été mis en place par Région des Pays de la Loire sur lequel les porteurs doivent déposer leur pré-demande : https://les-aides.paysdelaloire.fr/account-management/prod-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fles-aides.paysdelaloire.fr%2Faidess%2F%23%2Fprod%2Fconnecte%2F_PDL770519P01%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-prod-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fles-aides.paysdelaloire.fr%2Faidess%2F%23%2Fprod%2Fmentions-legales,Mentions%20I%C3%A9gales,_self

LOCALISATION DU PROJET

--

PERIODE PREVISIONNELLE DE MISE EN OEUVRE (Date de début/date de fin)

--

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (GLOBAL)

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
		Subvention LEADER sollicitée	
		Etat	
		Conseil Départemental	
		Conseil régional	
		Autres ressources publiques : communes, EPCI...	
		Ressources privées :	
		Autofinancement	
TOTAL	€	TOTAL	€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SUR DEPENSES ELIGIBLES LEADER (le cas échéant)

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
		Subvention LEADER sollicitée	
		Etat	
		Conseil Départemental	
		Conseil régional	
		Autres ressources publiques : communes, EPCI...	
		Ressources privées :	
		Autofinancement	
TOTAL	€	TOTAL	€

PARTIE 2

LIEN DE VOTRE PROJET AVEC LES CRITERES DE SELECTION DU PROGRAMME LEADER

A . Sur quel territoire votre projet rayonne-t-il ?

- Au niveau local ou communal précisez :
- A l'échelle intercommunale ou d'un bassin de vie* précisez :
- A l'échelle du Pôle métropolitain, voire au-delà, précisez :

**Bassin de vie : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines: services aux particuliers / commerce / enseignement / santé / sports, loisirs et culture / transports.*

B. Votre projet répond-il aux objectifs du programme LEADER ?

Fiche action LEADER sollicitée :

- 1/ Soutenir l'économie de proximité
- 2/ Développer une offre touristique diversifiée et adaptée aux nouvelles pratiques
- 3/ Accompagner la transition écologique du territoire
- 4/ Renforcer l'offre de services et d'équipements de proximité
- 5/ Soutenir les initiatives citoyennes favorisant le lien social
- 6/ Développer la coopération territoriale

A quels objectifs, de la/les fiche(s) en question, votre action répond-elle, **plus précisément** ? (se référer aux objectifs opérationnels de la fiche action)

-
-
-
-

C. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » rapport Bruntland, 1987. Selon le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, d'août 2013, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le développement durable concilie les 5 piliers cités ci-dessous.

Non

Oui, dans ce cas, préciser dans quels domaines :

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie.
- Promotion des énergies renouvelables.
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.
- Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction.
- Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés.

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES

- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages.
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols).
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées.
- Gestion rationnelle des ressources naturelles.
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables.

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain.
- Lutte contre toute forme d'exclusion.
- Parité et égalité professionnelle.
- Gouvernance et démocratie participative.
- Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité.

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous.
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé.
- Logement et politique foncière.
- Urbanisme et cadre de vie.
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale.
- Sécurité et prévention des risques (naturels, industriels et technologiques)
- Solidarité intercommunale.

DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Coopération interterritoriale en matière de développement économique.
- Actions favorisant le recours à l'emploi local.
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle.
- Promotion de l'économie solidaire.
- Diversification des producteurs et des activités.
- Réduction des déchets à la source.
- Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...).
- Protection des ressources naturelles.
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

D. Votre projet est-il innovant ? *l'innovation ne se traduit pas nécessairement pas l'apparition d'un produit ou d'un service nouveau mais par la mise en place d'idées, de méthodes ou d'objectifs inédits sur le territoire. Ce critère est très lié au milieu sur lequel elle prend place, ainsi ce qui est inédit sur un territoire ne l'est pas forcément sur un autre.*

Non

Oui, en quoi ?

- Amélioration d'une opération existante
- Projet inédit sur le territoire du GAL
- Projet totalement nouveau et expérimental, **précisez en quoi :**

E. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale ? *la volonté de partenariat se caractérise par la recherche du regroupement d'un maximum d'acteurs concernés par le projet. Le partenariat permet souvent de donner plus d'ampleur au projet, ou encore de mutualiser les expériences, moyens et compétences.*

- Travaillez-vous en association avec plusieurs partenaires pour mener votre action ?

Non

Oui, lesquels ?

-
-
-

Le projet est donc mené par un nombre restreint d'acteurs issus d'un seul secteur d'activité avec une concertation restreinte

Le projet regroupe donc des acteurs locaux publics et/ou privés de plusieurs secteurs d'activités

- Avez-vous intégré à votre réflexion la population locale ou les usagers potentiellement concernés par le projet ?

Non

Oui, comment ?

F. Quel est l'effet levier de l'aide LEADER ?

Sans le soutien financier LEADER :

- Votre projet se réaliserait quand même
- Votre projet se réaliserait mais pas immédiatement
- Votre projet se réaliserait mais différemment, *précisez en quoi :*

- Le projet ne se réaliserait pas

G. Votre projet est-il transférable ?

Le caractère transférable du projet s'apprécie au regard de sa dimension exemplaire et des actions prévues par le porteur pour faciliter sa duplication (par exemple : mesures prévues pour permettre la mise en œuvre d'autres projets similaires, transfert des résultats du projet ou de la méthodologie développée sur un autre territoire ...)

- Non
- Oui le projet peut être dupliqué, **précisez de quelle manière :**

H. Evaluation de votre projet

Indiquez et chiffrez des indicateurs prévisionnels de réalisation et de résultats pour évaluer l'impact de votre projet (a minima, reprendre ceux inscrits dans la fiche action sollicitée) :

-
-
-